

# La professionnalité du médecin à l'ère de Facebook & C<sup>ie</sup>

**Urs Stoffel**

Dr med., membre du Comité central de la FMH, responsable du département eHealth – infrastructure de sécurité et collecte des données



Les médias sociaux jouissent d'une popularité qui ne cesse d'augmenter. Leur diffusion touche naturellement aussi le corps médical. Impossible d'imaginer aujourd'hui notre quotidien sans les plateformes et services en ligne tels que Facebook, Google+, Twitter, WhatsApp ou Instagram. Il devient également de plus en plus difficile de tirer une ligne bien distincte entre vie privée et monde professionnel. Mais au-delà de modifier notre manière de communiquer, les médias sociaux permettent également de nouvelles formes de collaboration.

En parallèle, l'utilisation des médias sociaux place les médecins ainsi que les autres professionnels de santé face à des risques et problèmes spécifiques. Des études internationales ont montré les erreurs les plus fréquentes liées à un manque de professionnalisme dans la gestion des médias sociaux par des professionnels de santé [1]:

- non-respect des règles professionnelles de communication et de comportement,
- violation de la sphère privée des patients ou contact inapproprié, voire déplacé, avec eux,
- divulgation d'informations confidentielles,
- recommandations médicales et prescription de médicaments,
- présentation imprécise ou fausse des qualifications réelles ou des faits médicaux.

## Si les médias sociaux modifient la communication, ils permettent aussi de nouvelles formes de collaboration.

La hausse du nombre de cas avec des conséquences disciplinaires ou juridiques souligne la nécessité d'offrir des recommandations spécifiques pour les personnes exerçant une profession médicale.

En effet, l'environnement professionnel des médecins pose plusieurs questions sur les limites des nouvelles possibilités de communication et de collaboration dans les médias sociaux: les médecins doivent-ils accepter les demandes d'ami de leurs patients sur Facebook? Peut-on conseiller les patients ou recommander un traitement ou des médicaments sur les réseaux

sociaux? Qu'en est-il du transfert de données confidentielles concernant un patient? De quoi faut-il tenir compte lorsqu'un cas est discuté ou que des commentaires sur un collègue sont postés sur les réseaux sociaux ou dans une communauté en ligne? Il faut notamment avoir présent à l'esprit que les déclarations d'un médecin sur des questions de santé dans le cadre

## Les recommandations de la FMH sont une aide à l'orientation des médecins dans les médias sociaux.

d'un échange privé sur les réseaux sociaux peuvent être considérées comme les déclarations d'un médecin et non comme celles d'un particulier.

De manière générale, les exigences et les attentes élevées en matière de professionnalisme et d'éthique posées aux médecins, étudiants en médecine et professionnels de santé s'exercent aussi dans «l'espace public» des médias sociaux. Suite aux articles négatifs parus dans la presse à ce sujet, la question s'est posée de savoir si le Code de déontologie devait être adapté aux médias sociaux. La FMH en a conclu que les domaines concernés étaient suffisamment réglementés mais que le Code de déontologie devait être correctement interprété et appliqué. C'est pourquoi la FMH a rédigé des recommandations à l'intention des médecins sur la manière de gérer leur présence dans les médias sociaux.

Ces recommandations sont désormais finalisées et peuvent être consultées sur notre site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → Politiques & thèmes → eHealth. Saluées et approuvées par le Comité central et l'Assemblée des délégués, elles font suite à d'intenses travaux de recherche bibliographique et à plusieurs discussions dans le groupe de travail eHealth de la FMH. Leur formulation a été un défi car ces recommandations ne devaient pas devenir une liste d'interdictions mais une aide à l'orientation. Elles doivent être concrètes et compatibles avec le quotidien des médecins sans pour autant dresser des obstacles inutiles sur le chemin du monde électronique. Dans ce sens, les recommandations de la FMH ont pour but d'attirer l'attention des médecins sur les risques et les dangers inhérents aux médias sociaux.

### Références

- 1 Greysen SR et al. Physician violations of online professionalism and disciplinary actions: a national survey of state medical boards. *JAMA*.2012; 307(11): 1141-2.